Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 117 (1991)
Heft: 25

Artikel: La crue due aux intempéries des 24 et 25 août 1987 dans le canton Uri
Autor: Stadelmann, Anton
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-77691

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La crue due aux intempéries des 24 et 25 août 1987 dans le canton d'Uri

PAR ANTON STADELMANN, ALTDORF

Des précipitations violentes se sont abattues en août 1987, alors que la capacité d'absorption d'eau par le sol de notre région était épuisée. Cette fois, ce n'étaient pas des chutes de neige en altitude qui auraient pu en retarder l'écoulement, les températures du mois d'août étant trop élevées. Les précipitations supplémentaires, courtes mais violentes, survenues dans la nuit du 24 au 25 août dans la région du Saint-Gothard et de la Furka transformèrent même le plus petit ruisselet en un torrent écumant, touchant la Witenwasserenreuss, la Gotthardreuss et l'Unteralpreuss et très largement toute la haute vallée d'Urseren. Le tracé ferroviaire du Furka-Oberalp (FO) et la route cantonale étaient exposés aux flots déchaînés. Les masses d'eau charriaient entre autres matériaux des blocs de pierre de plusieurs tonnes. Des changements de direction du cours de la rivière entraînèrent l'érosion des rives. Les fondations de routes, de voies de chemin de fer, de maisons et de ponts furent affouillées et arrachées par les eaux. La disparition du pont de Häderli, vieux de trois cent cinquante ans, dans les Schöllenen, l'endommagement, grave en plusieurs endroits, de la rampe nord d'accès au tunnel du Saint-Gothard sur la N2 à Göschenen, l'affouillement du pont de la N2 sur la Reuss à Wassen, la coupure en deux points des voies des CFF emportées par les eaux et la destruction totale en cinq endroits de la route cantonale (fig. 1) ne sont que quelques exemples des conséquences des inondations. Le cas de la commune de Gurtnellen, mise à très rude épreuve (fig. 2), où une maison fut détruite et où la cure et une partie du cimetière furent emportées par les flots, atteste également de la formidable puissance des éléments déchaînés. Dans plusieurs communes, des biens culturels centenaires ont disparu à jamais. A Erstfeld, peu après minuit, la Reuss quitta son lit. A Attinghausen et à Seedorf trois brèches s'ouvrirent dans les digues, provoquant l'inondation d'une grande partie de la plaine de la Reuss. Les liaisons téléphoniques, routières et ferroviaires furent totalement coupées.

Par bonheur, aucune perte de vie humaine n'est à déplorer. C'est pourquoi dans le canton d'Uri, on ne qualifie pas cet événement de catastrophe, mais on l'appelle la crue de 1987. L'Association suisse des assureurs de choses évalue les dégâts à environ 500 millions de francs. En 1977, le canton d'Uri avait déjà essuyé de graves intempéries. A l'époque, les zones les plus touchées avaient été la vallée de Schächen et la plaine inférieure de la Reuss. Les dommages avaient alors été chiffrés à 100 millions de francs. La réaction politique fut de transférer au canton la responsabilité des constructions hydrauliques. Dans le même temps, un programme décennal prévoyant des investissements de 100 millions de francs avait été adopté. Malgré l'aide fédérale, ce dernier poste représentait un gros morceau pour les 34 000 habitants du canton. L'ancien préfet Josef Brücker a suivi ce programme en tant que directeur des constructions. Avant la fin de son mandat, l'occasion lui a été donnée de constater que les nouveaux bassins de retenue et les canalisations de torrents remplissaient leur fonction. Le programme de 1977 de protection contre les crues n'a pas été interrompu par les événements de 1987. Le 25 août 1987, dans un premier temps, il était encore impossible de se faire une idée de l'ampleur du sinistre. Toute communication était interrompue avec la vallée supérieure de la Reuss et la vallée d'Urseren. On a alors dégagé les priorités suivantes: sauver des vies, établir le contact avec le haut pays, colmater les brèches dans les digues, rouvrir provisoirement les voies de communication, enlever les cadavres d'animaux et, dans toute la mesure du possible, entreprendre les travaux de déblaiement.

La première phase de l'aide a porté sur ces travaux de déblaiement et les mesures provisoires permettant au moins d'assurer la même protection qu'avant les intempéries. Ce sont 55 millions de francs qui ont déjà été investis à cet effet.

Les mesures en vue d'une meilleure protection contre les crues font partie de la deuxième phase. Il convient d'établir un «plan directeur global pour la Reuss». Les études entamées, les projets pilotes et le plan directeur constituent le fondement de l'élaboration de ces mesures. Contrairement à ce qui était le cas pour la première phase, tous les projets doivent être soumis à la procédure d'autorisation de construire usuelle.

Un programme supplémentaire de protection contre les crues doit être présenté, qui doit tenir compte des expériences les plus récentes. De façon générale, la sécurité doit être globalement accrue tout en respectant le caractère de la nature. Une grande importance est accordée à ce que les constructions hydrauliques présentent un aspect proche de la nature. Le nombre des ouvrages d'art doit être réduit au strict minimum. En revanche, il convient d'insister davantage sur la protection passive, en adoptant des mesures d'aménagement du territoire qui laissent certaines surfaces inondables «pour le cas où».

Le Conseil d'Etat du canton d'Uri tient à exprimer ici ses remerciements. L'engagement et l'aide apportés par tous les milieux et toutes les régions ont soutenu l'optimisme des personnes touchées et les ont confortées dans leur volonté de reconstruction.

Anton Stadelmann
Conseiller d'Etat
Directeur des Travaux publics
du canton d'Uri

Fig. 1. – La route du Saint-Gothard détruite dans la région du pont sur la Meienreuss à Wassen. (Photo Office des Travaux publics d'Uri.)

Fig. 2. – Gurtnellen, photo prise le 28 août 1987. (Photo Office des Travaux publics d'Uri.)